

Consultable sur le site www.valeyrieux.fr- Rubrique Eau / Assainissement

Sommaire

1. CA	ARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	7
1.1	Le territoire desservi	7
1.2	Le mode de gestion du service	8
1.3	La population desservie et volumes consommés	9
1.4	La ressource en eau	11
2. LA	A TARIFICATION DE L'EAU	13
2.1	Les modalités de tarification	13
2.2	Les taxes et les redevances	14
2.3	Les divers frais d'accès au service	15
2.4	Les recettes du service	15
3. LE	ES INDICATEURS DE PERFORMANCE	17
3.1	La qualité de l'eau	17
3.2	L'avancement de la protection des ressources en eau (VP212)	19
3.3	L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	22
3.4	Le rendement du réseau de distribution (P104.3)	23
3.5	L'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	24
4. LE	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	27
4.1	Les études et travaux réalisés en 2019	27
4.2	La programmation sur 2020	27
4.3	L'état de la dette	28
5. NO	OTE DE L'AGENCE DE L'EAU	29

Préambule

La Communauté de communes Val'Eyrieux est née au 1^{er} janvier 2014, de la fusion des Communauté de communes des Boutières, du Haut Vivarais et du Pays du Cheylard, avec extension aux communes d'Albon d'Ardèche, Issamoulenc et St Pierreville. La Communauté de communes se compose de 29 communes et le Conseil communautaire compte 54 membres, qui, par leurs délibérations prises en séance du Conseil communautaire, conditionnent et réglementent les affaires de la Communauté de communes

Seule la Communauté de communes du Pays du Cheylard avait, au 31 décembre 2013, les compétences eau et assainissement. La Communauté de communes était composée de 14 communes membres, qui lui avaient transféré ces compétences dès sa création en 2003. Elles étaient précédemment exercées, par délégation, par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Dorne.

Depuis le premier janvier 2016 la Communauté de communes Val'Eyrieux assure, sur l'ensemble des communes composant son territoire, la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées.

Deux modes de gestion coexistent donc aujourd'hui sur le périmètre de la Communauté de communes : la gestion directe et la gestion déléguée.

La gestion directe ou régie publique :

Dans ce mode de fonctionnement, les investissements (création de réseau, construction des ouvrages), l'exploitation des installations ainsi que les relations avec les usagers sont directement assurées par les services de la Communauté de communes.

L'entretien des installations est réalisé par des agents communaux mis à la disposition de la Communauté de communes pour les prestations relatives aux services de l'eau et de l'assainissement des eaux usées. En cas d'absence de personnel communal disponible, ces prestations sont effectuées par des entreprises spécialisées sous la conduite de la collectivité.

La gestion déléguée :

Dans cette configuration, l'exploitation des installations et les relations avec les usagers sont confiées à un délégataire de service public pour une période donnée. Dans le cas du territoire Val'Eyrieux, cette gestion a été confiée à la société SAUR sur plusieurs communes.

Les prestations sont donc réalisées par le délégataire de service public mais sous la surveillance régulière de la Communauté de communes.

Les travaux d'investissement tels que la création et la réhabilitation d'ouvrages (canalisations, réservoirs, stations d'épuration) sont en revanche toujours portés par Val'Eyrieux.

A compter du 1^{er} janvier 2020, il n'existera plus qu'un seul mode d'exploitation : gestion déléguée.

Le Vice-président de la Communauté de communes Val'Eyrieux en charge de la compétence eau potable et assainissement est M. Raymond FAYARD.

Chaque commune est représentée au sein de la commission eau-assainissement par un délégué :

COMMUNES	NOM
ACCONS	Christian RANC
ALBON D'ARDECHE	Michel FILIPPI
ARCENS	Thierry GIROT
CHANEAC	Didier ROCHETTE
DEVESSET	Etienne ROCHE
DORNAS	Maurice DESSUS
INTRES (St Julien d'Intres)	Raphaël DESESTRES
ISSAMOULENC	Philippe CRESTON
JAUNAC	Sébastien MAZAT
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Jean-Louis REYNAUD
LE CHAMBON	Gérard BRUN
LE CHEYLARD	Denis SERRE
LES NONIERES (Belsentes)	Luc BLANC
MARIAC	André FOUREZON
MARS	Gérard NEBOIT
ROCHEPAULE	Yves SABATIER
ST AGREVE	Eric CHANTRE
ST ANDEOL DE FOURCHADES	Josyane ALLARD CHALANCON
ST ANDRE EN VIVARAIS	Jean-Michel MARCON
ST BARTHELEMY LE MEIL	Jean MICHELAS
ST CHRISTOL	Nicolas FREYDIER
ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	Maurice SANIEL
ST CLEMENT	Pascal BAILLY
ST GENEST LACHAMP	Christophe SABY
ST JEAN ROURE	Michel CHANTRE
ST JEURE D'ANDAURE	Henri SENECLAUZE

ST JULIEN BOUTIERES (St Julien d'Intres)	Maurice DUGUA
ST JULIEN LABROUSSE (Belsentes)	Didier MICHEL
ST MARTIN DE VALAMAS	Jean-Luc PLANTIER
ST MICHEL D'AURANCE	Franck FARGIER
ST PIERREVILLE	Jean-Pierre ROUX

1.1 Le territoire desservi



- 29 communes, étendues sur 510 km²,
- •Un relief très accentué avec des vallées encaissées, des pentes fortes et des dénivelés importants entre 300 mètres d'altitude au bas de Saint Julien Labrousse et jusqu'à 1309 m d'altitude à l'ouest de la commune de St Clément,
- •Un réseau de voies circulables important en linéaire mais de gabarit faible et d'état très moyen, très sinueux, imposant un temps de trajet important d'une vallée à l'autre,
- Des activités industrielles, principalement sur Le Cheylard, Mariac, St Agrève et St Martin de Valamas
- •De la forêt sur l'ensemble du territoire,
- Des activités de tourisme sur l'ensemble du territoire avec gîtes, base de loisirs et activités sportives.

1.2 <u>Le mode de gestion du service</u>

Le tableau ci-dessous présente pour chaque commune le mode de gestion :

	Mode de	Date	Donto	Data
Communes	gestion	contrat	Durée	Date avenant
ACCONS	DSP Saur			
DORNAS	DSP Saur			
JAUNAC	DSP Saur			
LE CHAMBON	DSP Saur			
LE CHEYLARD	DSP Saur			
LES NONIERES (Belsentes)	DSP Saur			
MARIAC	DSP Saur			
ST ANDEOL DE FOURCHADES	DSP Saur	01/04/2007	12 ans	11/11/2013
ST BARTHELEMY LE MEIL	DSP Saur			
ST CHRISTOL	DSP Saur			
ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	DSP Saur			
ST GENEST LACHAMP	DSP Saur			
ST JULIEN LABROUSSE (Belsentes)	DSP Saur			
ST MICHEL D'AURANCE	DSP Saur			
DEVESSET	DSP Saur	25/05/2012	11 ans	Néant
MARS	DSP Saur	01/01/2013	9 ans	Néant
ROCHEPAULE	DSP Saur	20/06/2012	11 ans	Néant
ST AGREVE	DSP Saur	01/01/2010	12 ans	01/01/2015
ST ANDRE EN VIVARAIS	DSP Saur	01/01/2010	12 ans	Néant
ARCENS	Régie			
CHANEAC	Régie			
INTRES (St Julien d'Intres)	Régie			
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Régie			
ST CLEMENT	Régie			
ST JEAN ROURE	Régie			
ST JEURE D'ANDAURE	Régie			
ST JULIEN BOUTIERES (St Julien d'Intres)	Régie			
ST MARTIN DE VALAMAS	Régie			
ALBON D'ARDECHE	Régie			
ISSAMOULENC	Régie			
ST PIERREVILLE	Régie			

1.3 La population desservie et volumes consommés

Communes	Nbre habitants(p op. Totale)	Nbre abonnés (VPo56)		Consommation (VP232)		Moyenne / abonné en m³ / an (VP231)	
	INSEE 2015	2018	2019	2018	2019	2018	2019
ACCONS	411	205	211	10 685	10 115	52.12	47.94
DORNAS	218	229	232	8 424	7 384	36.79	31.83
JAUNAC	139	59	59	3 596	3 342	60.95	56.64
LE CHAMBON	46	84	86	3 127	2 189	37.23	25.45
LE CHEYLARD	3189	1 933	1 953	126 876	115 242	65.64	59.01
LES NONIERES (Belsentes) (hors consommationEyrium)	226	128	125	3 933	5 595	30.73	44.76
MARIAC	617	360	360	21 358	17 894	59.33	49.70
ST ANDEOL	57	32	33	817	835	25.53	25.30
ST BARTHELEMY	199	156	154	9 707	6 262	62.22	39.63
ST CHRISTOL	108	109	113	3 542	3 024	32.49	26.76
ST CIERGE	210	115	113	7 926	6 652	68.92	58.87
ST GENEST	101	96	97	2 955	2 460	30.78	25.36
ST JULIEN (Belsentes)	338	181	185	8 550	7 821	47.24	42.27
ST MICHEL	287	157	158	10 369	8 602	66.04	54.44
DEVESSET	298	297	298	24 393	23 235	82.13	77.97
MARS	270	240	243	14 119	11 339	58.83	46.66
ROCHEPAULE	278	159	163	7 624	8 489	47.95	52.08
SAINT AGREVE	2482	1 460	1 455	95 827	92 950	65.63	63.88
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	217	111	116	6 679	6 162	60.17	53.12
Total en délégation	9 800	6111	6 154	370 507	329 477	60.63	54.78

Communes	Nbre habitants (pop. Totale)	Nbre abonnés (VPo56)		Consommation (VP232)		Moyenne / abonné en m³ / an (VP231)	
	INSEE 2015	2018	2019	2018	2019	2018	2019
ARCENS	375	290	289	16 960	23 562	58,48	81.53
CHANEAC	274	197	195	7 079	7 068	35,93	36.25
INTRES (St Julien d'Intres)	161	109	106	3 239	3 797	29,72	35.82
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	178	138	137	6 784	4 403	49,16	32.14
SAINT CLEMENT	89	93	91	12 133	9 632	130,46	105.85
SAINT JEAN ROURE	285	123	128	5 ² 73	6 083	42,87	47.52
SAINT JULIEN BOUTIERES(St Julien d'Intres)	206	169	168	7 138	6 962	42,24	41.44
SAINT JEURE D'ANDAURE	109	88	93	3 591	3 885	40,81	41.77
SAINT MARTIN DE VALAMAS	1181	798	782	27 298	39 647	34,21	50.70
ALBON D'ARDECHE	164	161	159	4037	5 719	25,07	35.97
ISSAMOULENC	103	108	108	3 917	4 538	36,27	42.02
SAINT PIERREVILLE	558	337	330	20 048	16 750	59,49	50.76
Total régie	3574	2616	2586	117 497	132 046	45.00	51.76
TOTAL	13 374	8722	8740	488 004	461 523	63.93	53.66

1.4 <u>La ressource en eau</u>

Communes	Nbre de captages	Nbre de réservoirs	Linéaire de réseau (VP077)
ACCONS	6	4	
DORNAS	3	6	
JAUNAC	2	2	
LE CHAMBON	0	2	
LE CHEYLARD	0	4	
LES NONIERES (Belsentes)	0	2	
MARIAC	4	6	213 900 sur l'ensemble
ST ANDEOL	1	1	sur Pays du Cheylard
ST BARTHELEMY	2	3	Cileyiaid
ST CHRISTOL	3	3	
ST CIERGE	0	1	
ST GENEST	5	5	
ST JULIEN (Belsentes)	4	6	
ST MICHEL	1	6	
DEVESSET	3	5	4 ¹ 735
MARS	0	1	28 133
ROCHEPAULE	3	3	18 302
SAINT AGREVE	6	5	92 265
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	1	1	26 563
SAINT JEURE D'ANDAURE	2	2	15 241
ARCENS	3	3	9 080
CHANEAC	6	7	9 300
INTRES (St Julien d'Intres)	2	2	9 600

Communes	Nbre de captages	Nbre de réservoirs	Linéaire de réseau (VP077)
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	7	5	5 ⁸ 95
SAINT CLEMENT	2	5	18 590
SAINT JEAN ROURE	2	2	10 500
SAINT JULIEN BOUTIERES (St Julien d'Intres)	9	6	9 100
SAINT MARTIN DE VALAMAS	5	8	33 800
ALBON D'ARDECHE	4	4	9 800
ISSAMOULENC	9	9	5 170
SAINT PIERREVILLE	6	5	22 450
TOTAL	105	127	365 524

2. LA TARIFICATION DE L'EAU

Les modalités de tarification 2.1

En régie (délib 2018-12015) Conseil communautaire du 18/12/2018

CONANALINE		TARIFS 2019		Prix au m3 TTC pour 75m3
COMMUNE		NATURE	MONTANT HT	
ALBON		Abont annuel	105,00 €	2.90 €
ALBON		Conso	1,35 €	
ARCENS		Abont annuel	105,00 €	2.69 €
AICLINS		Conso	1,15 €	
CHANEAC		Abont annuel	105,00 €	2.74 €
CHANLAC		Conso	1,20 €	
INTRES		Abont annuel	105,00 €	2.69 €
INTINES		Conso	1,15 €	
		Abont annuel	105,00 €	
ISSAMOULENC		Conso 1-100 m3	1,15 €	2.69 €
		Conso > 100 m3	0,90 €	2.43 €
LACHAPELLE		Abont annuel	105,00 €	2.69 €
		Conso	1,15 €	
	iers	Abont annuel	105,00 €	2.58 €
ST CLEMENT	particuliers	Conso	1,05 €	
G. G	ırs	Abont annuel	105,00 €	
	éleveurs	Conso 1-100 m3	1,05 €	2.58 €
	θļ	Conso > 100 m3	0,80€	2.32 €
ST JEAN ROURE		Abont annuel	105,00 €	2.74 €
31 JEAN ROOKE		Conso	1,20 €	
ST JEURE D'ANDAURE		Abont annuel	105,00 €	2.90 €
31 JEONE D'ANDAONE		Conso part coll	1,35 €	
ST JULIEN BOUTIERES		Abont	105,00 €	2.53 €
31 JULIEN BOUTIERES		Conso	1,00€	
ST MARTIN DE VMAS		Abont annuel	105,00 €	2.69 €
31 MARTIN DE VIVIAS		Conso	1,15 €	
ST PIERREVILLE		Abont annuel	105,00 €	2.58 €
31 FILINEVILLE		Conso	1,05 €	

En régie (délib 2018-12015) Conseil communautaire du 18/12/2018

CONANALINE	TARIFS 20	19	Prix au m3 TTC
COMMUNE	NATURE	MONTANT HT	pour 75 m3
	Abontpart CCVE (VP.191)	40,00 €	
PAYS DU CHEYLARD	Abont par SAUR (VP.190)	79,25 €	3,08 €
PATS DU CHETLARD	Conso part CCVE (VP.191)	0,75 €	
	Conso par SAUR (VP.190)	0,58 €	
	Abont part CCVE (VP.191)	45,00 €	
ST AGREVE	Abont par SAUR (VP.190)	48,02 €	2.69 €
31 AGREVE	Conso part CCVE (VP.191)	0,40 €	
	Conso par SAUR (VP.190)	0,91 €	
	Abont part CCVE (VP.191)	47,00 €	
ROCHEPAULE	Abont par SAUR (VP.190)	59,03 €	3,41 €
ROCHEPAULE	Conso part CCVE (VP.191)	1,00 €	
	Conso par SAUR (VP.190)	0,82 €	
	Abont part CCVE (VP.191)	55,00 €	
DEVECCET	Abont par SAUR (VP.190)	51,83 €	2,78 €
DEVESSET	Conso part CCVE (VP.191)	0,40 €	
	Conso par SAUR (VP.190)	0,81 €	
	Abont part CCVE (VP.191)	40,00 €	
AAA DC	Abont par SAUR (VP.190)	66,15 €	3,34 €
MARS	Conso part CCVE (VP.191)	0,90 €	
	Conso par SAUR (VP.190)	0,85 €	
	Abont part CCVE (VP.191)	60,00 €	
CT ANDDE ENLYWADARS	Abont par SAUR (VP.190)	45,73 €	2,97 €
ST ANDRE EN VIVARAIS	Conso part CCVE (VP.191)	0,60 €	
	Conso par SAUR (VP.190)	0,81 €	

2.2 Les taxes et les redevances

En régie :

Préservation des ressources en Eau (VP215)	Agence de l'Eau	0.13 € /m³
Lutte contre la pollution (VP216)	Agence de l'Eau	0.27 € / m³

En délégation

Préservation des ressources en Eau (VP215)	Agence de l'Eau	0.14 € / m³
Lutte contre la pollution (VP216)	Agence de l'Eau	0.27 € / m³

Les tarifs de l'eau et les redevances « Préservation des ressources en eau » et « Lutte contre la pollution » sont assujettis à la TVA à 5,5 % (10 % pour l'assainissement et la redevance « Modernisation des réseaux »).

2.3 Les divers frais d'accès au service

En régie :

Frais d'accès au service	26.38 € TTC eau
(pour tout nouvel abonné) Frais d'ouverture ou de fermeture de branchement	27.50 € TTC assainissement 47.48 € TTC
Frais de résiliation	Gratuit

En délégation :

Frais d'accès au service (pour tout nouvel abonné)	Pays du Cheylard: 26.53 € TTC St Agrève: 33.21 TTC Rochepaule (applicable du 01/09/2019 au 31/08/2020): 34.77€ TTC St André en Vivarais: 33.53€ TTC Devesset (applicable du 01/09/2019 au 31/08/2020): 34.96€ TTC Mars: 34.65€ TTC
Frais d'ouverture	Pays du Cheylard :53.60 € TTC St Agrève :45.49 € TTC Rochepaule applicable du 01/09/2019 au 31/08/2020) : 59.32€ TTC St André en Vivarais : 53.89€ TTC Devesset (applicable du 01/09/2019 au 31/08/2020) : 59.64€ TTC Mars : frais d'ouverture pour mise en service : 57.75€ TTC
Frais de résiliation	Pays du Cheylard : gratuit St Agrève : 46.38€ TTC ROCHEPAULE applicable du 01/09/2019 au 31/08/2020) : 59.32€ TTC St André en Vivarais : 53.89€ TTC Devesset (applicable du 01/09/2019 au 31/08/2020) : 54.34€ TTC Mars : 57.75€ TTC

2.4 Les recettes du service

Types de recettes	Année 2018	Année 2019	Variation en %
Ventes d'eau usagers	820 077.48	814 900.20 €	-0.63 %
Frais de branchement	de branchement 5 811.50 3 555.33 €		-27.6 %
TOTAL	825 888.98	819 455.53	

Les recettes du délégataire :

Types de recettes	Année 2018	Année 2019	Variation en %
Ventes d'eau usagers	680 365€	681 548 €	+ 0.17 %
Part perçue pour la collectivité	607 856 €	617 483 €	+ 15.8 %
Recettes liées aux travaux	30 002 €	43 752 €	+ 45 %
Produits accessoires	24 149 €	25 441 €	+ 5.35 €
TOTAL	1 342 372 €	1 368 224 €	+ 1.92 %

3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 La qualité de l'eau

L'eau distribuée est ponctuellement de mauvaise qualité bactériologique du fait de la vulnérabilité chronique des captages aux pollutions microbiologiques et à la turbidité.

Le risque sanitaire lié à la distribution d'eau pouvant présenter des contaminations importantes ne peut être négligé et la mise en place de systèmes de désinfection doit être une priorité.

Les eaux sont faiblement minéralisées (conductivité moyenne 50μ /cm) et présentent régulièrement des valeurs de pH inférieures à la référence de qualité (pH = 6,5). Leur dureté est inférieure à 5°F. Ces eaux ne respectent pas le décret eau potable 2001-1220.

Le taux de conformité bactériologique moyen est de 91 %.

TOTAL ANNUEL 2019							
Communes	Nombre analysé		Nombre conforme*		% conformité		Interdiction de consommer
Commones	Bactériologique (P101.1A)	Physico – chimique (P102.1A)	Bactériologique	Physico - chimique	Bactériologique	Physico - chimique	
PAYS DU CHEYLARD	221	221	196	221	89	100	4
DEVESSET	12	12	12	12	100	100	0
MARS	4	4	4	4	100	100	0
ROCHEPAULE	20	20	20	20	100	100	0
SAINT AGREVE	34	34	34	34	100	100	0
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	6	6	6	6	100	100	0
SAINT JEURE D'ANDAURE	9	9	9	9	100	100	0
Total délégation	306	306	281	306	92	100	4
ARCENS	20	20	18	20	90	100	0
CHANEAC	28	28	22	28	79	100	1
INTRES	13	13	11	13	87	100	0
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	38	38	32	38	84	100	3

Communes	Nombre analysé		Nombre conforme*		% conformité		Interdiction de consommer
Commones	Bactériologique (P101.1A)	Physico – chimique (P102.1A)	Bactériologique	Physico - chimique	Bactériologique	Physico - chimique	
SAINT CLEMENT	17	17	14	17	82	100	1
SAINT JEAN ROURE	13	13	13	13	100	100	0
SAINT JULIEN BOUTIERES	35	35	32	35	91	100	2
SAINT MARTIN DE VALAMAS	28	28	26	28	93	100	0
ALBON D'ARDECHE	18	18	17	18	94	100	0
ISSAMOULENC	51	51	49	51	96	100	0
SAINT PIERREVILLE	32	32	32	32	100	100	0
Total régie	293	293	266	293	91	100	7
Nombre total d'échantillons	599	599	547	599	91	100	11

^{*}Conformes aux limites de qualité et non aux références de qualité.

Nota : pour les communes en régie, le nombre d'analyse concerne l'ensemble des données de l'UDI

À chaque dépassement de référence ou limite de qualité, les actions suivantes sont systématiquement menées afin de retrouver une eau distribuée conforme, à savoir :

- Nettoyage et désinfection du captage de la ressource concernée
- Vidange, nettoyage et désinfection des réservoirs de stockage
- Purge du réseau de distribution
- Information à la Communauté de communes et à la mairie concernée

Selon la valeur de dépassement, information de la population effectuée au porte à porte pour restriction d'usages de consommation. Des bouteilles d'eau sont à disposition jusqu'à la levée de la restriction.

^{*} Calculé sur la base des informations non-conformité ARS (information et interdiction)

3.2 L'avancement de la protection des ressources en eau (VP212)

VP.194 : volume prélevé au captage (à défaut la valeur correspond au volume mis en distribution VP.212 : cet indicateur traduit le niveau d'avancement de la procédure de mise en conformité du captage

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

o % Aucune action n'a été faite

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral de DUP

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

La Communauté de communes Val'Eyrieux dispose de 97 captages.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m3	Volume produit durant l'exercice 2019 en m3	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Accons_captage Villebrion	2 516	1875	-25,50%	40
Accons_captage Fangeas	21 556	19 980	-7,30%	20
Accons_captage Les Combes	11 425	10 589	-7,30%	40
Accons_captage Ranc Bardon	25 005	2 2960	-8 %	80
Accons_réservoir Bouzol	52 811	59 945	13,50%	80
Albon_captage la Coste	850	608	-28,50%	80
Albon_captage la Neuve	2 056	1 926	-6,30%	80
Albon_captage la Soubeyranne	617	813	31,80%	80
Albon_captage les sources du Fay	6 206	7 510	21%	80
Arcens_captage Gerland	15 058	16 479	9,40%	60
Arcens_captage Lanteyron	682	981	43,80%	60
Arcens_captage Puits de l'Eysse	13 842	22 393	61,80%	60
Chaneac_captage les Bourges	4 552	3 081	-32,30%	60
Chanéac_captage les Roches	4 552	3 081	-32,30%	6o
Chanéac _captage l'Hubac_St Martin	3 931	2 498	-36,50%	60
Chanéac _captage Pespy	1 209	1 174	-2,90%	6o
Chanéac _captage Treynas	4 552	3 081	-32,30%	60
Chanéac _forage Serres	0	0	%	
Devesset_Fontaneyre-Chauvignac	4 056	3 684	-9,20%	80
Devesset-captage Espeyte	32 801	32 718	-0,20%	80
Dornas_captage Cuminailles	1 763	3 322	88,40%	40
Dornas_captage Molines	28 775	29 412	2,20%	40
Dornas_captage Noirols	4 199	5 678	35,20%	40
Intres_captage la Molle	4 888	5 919	21,10%	60
Intres_captage les Sagnes	445	511	14,80%	40
Issamoulenc_captage Abeillouze	85	393	362,40%	80
Issamoulenc_captage Cevelas haut	1 530	822	-46,30%	80
Issamoulenc_captage Cevelas bas	1 530	822	-46,30%	80
Issamoulenc_captage la Rouvière	765	521	-31,90%	40
Issamoulenc_captage le Serret	1 530	1 530	0%	20
Issamoulenc_captage Les Auches Bas	510	326	-36,10%	40

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service AEP sur le territoire Val'Eyrieux, exercice 2019, en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995 modifiés par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 mai 2007.

Issamoulenc_captage Les Auches Haut	510	326	-36,10%	40
Issamoulenc_captage Mère Fontaine	425	945	122,30%	20
Issamoulenc_captage Praux	2 465		-27,30%	80
Issamoulenc_captage Ranches (Foulix)		1793	_	80
. 3	1 105	1 071	-3,10%	
Issamoulenc_captage_Cros	935	703	-24,80%	80
Jaunac_captage Paradis	1 654	1 787	8%	80
Jaunac_captage Sarméo	3 104	3 176	2,30%	80
Lachapelle sous Chanéac_captage Fiagoux	577	158	-72 , 60%	40
Lachapelle sous Chanéac_captage la Chamoche	807	711	-11,90%	40
Lachapelle sous Chanéac_captage Pailharès	3 223	3 572	10,80%	80
Lachapelle sous Chanéac_captage Pranou	4 489	3 860	-14%	40
Lachapelle-sous-Chanéac_captage Reynaud, les Baux, Chareyre	0	0	%	40
Mariac_captage Girond-La Combe	686	4 599	570,40%	80
Mariac_captage La Faye	2 650	2 228	-15,90%	80
Mariac_captage Pérousse	600	600	0%	40
Mariac_captage Trapayac	301	307	2%	40
Rochepaule_captage Freydière	7 349	9 365	27,40%	80
Rochepaule_captage la Chapelle	1744	1 446	-17,10%	80
Rochepaule_Grand Pré	7 349	9 365	27,40%	80
St André en Vivarais_Beauvert	13 267	12 923	-2,60%	80
St Andéol de Fourchades_captage Moulin de Ville	121 730	115 130	-5,40%	40
St Agrève_le Chambon	8 109	10 339	27,50%	100
St Agrève_le Pouzat (source la chapelle)	1 198	905	-24,50%	60
St Agrève_les Chalayes (source Ladreyt)	925	1 088	17,60%	80
St Agrève_les Sauvants (4 sources : Sauvans, Poularin, Lavenant et Les Plaines)	122 337	129 261	5,70%	60
St Barthélemy le Meil_captage La Gardouillère	10 063	10 325	2,60%	60
St Barthélemy le Meil_captage Trois Noyers	8 146	7 404	-9,10%	80
St Clément_captage Vahylles	12 229	12 180	-0,40%	60
St Clément_captage Valette haute et basse	342	497	45,30%	80
St Christol_captage Grand-Pré ou le Roure	2 191	2 674	22%	60
St Christol _captage La Crique-Talaron	11 734	12 018	2,40%	60
St Christol_captage Vernet, Champlot	6 746	3 004	-55,50%	40
St Genest Lachamp_captage Curins	872	2 599	198,10%	80
St Genest Lachamp _captage La Rouveyret	975	975	0%	40
St-Genest-Lachamp _captage Rioumenou	520	430	-17,30%	40
St-Genest-Lachamp _captage St Genest	85	90	5,90%	40
				·
St Genest Lachamp_captage Serre en Don	3 619	_	58,80%	40
	-	5748 5712	58,80% 58,30%	40 80

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service AEP sur le territoire Val'Eyrieux, exercice 2019, en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995 modifiés par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 mai 2007.

St Jeure d'Andaure_les Mailles	5 473	9 468	73%	60
St Jeure d'Andaure_Ronsonnet	690	1 062	53,90%	80
St Julien Labrousse_captage grand Bouveyron	4 966	5 396	8,70%	60
St Julien Labrousse_captage l'Enfer- Trouiller	7 060	7 079	0,30%	60
St Julien Labrousse_captage les Vernets	365	818	124,10%	60
St Julien Boutières_captage Font couverte	4 072	4 072	0%	40
St Julien Boutières_captage Hubac	9 000	7 5 1 7	-16,50%	80
St Julien Boutières_captage Ollier la gare	1 734	1 477	-14,80%	40
St Julien Boutières_captage Rimande	1 267	1 033	-18,50%	60
St Julien Boutières_captage Riouffrey	975	0	-100%	40
St Julien Boutières_captage Sauverzac	808	508	-37,10%	0
St Julien Boutières_captage Signe Bernard	0	0	%	40
St julien Boutières_captage Tabuant	1 615	1 111	-31,20%	60
St Julien Boutières_captage Teyssenaud	1700	1700	0%	0
St Martin de Valamas sources de Champrouveyre Champessac	103	151	46,60%	60
St Martin de Valamas_sources de Fontlachenal Crézenoux	5 1 39	8 644	68,20%	60
St Martin de Valamas_sources de Marlhincet	21 508	23 642	9,90%	60
St Martin de Valamas_sources d'Helbuel	10 000	10 000	0%	60
St Martin de Valamas_station de pompage de Champchiroux	17 694	30 069	69,90%	60
St Michel d'Aurance_captage Dréchou	14 917	16 352	9,60%	80
St Pierreville_captage Colognac bas	9 ² 53	10 203	10,30%	80
St Pierreville_captage Colognac haut	9 ² 53	10 203	10,30%	80
St Pierreville_captage Conchier	1 916	2 327	21,40%	8o
St Pierreville_captage Maisonneuve	9 ² 53	8 466	-8,50%	80
St Pierreville_captage Vabre	9 ² 53	8 466	-8,50%	8o
St Pierreville_Forage de Tauzuc	3 841	3 329	-13,30%	8o
Total du volume produit (V1)	720 756	764 486	6.07 %	6o

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note de 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95 % du réseau mis à jour au moins une fois par an.

La règlementation prévoit que si cet indice est inférieur à 40 à la fin de l'année 2015, le montant de la redevance perçue par l'agence de l'eau sera majoré.

Le tableau ci-dessous présente la valeur de cet indice pour les différentes communes :

Communes	ICGP 2019
PAYS DU CHEYLARD	105
DEVESSET	105
MARS	105
ROCHEPAULE	105
SAINT AGREVE	110
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	105
SAINT JEURE D'ANDAURE	105
ARCENS	60
CHANEAC	70
INTRES (St Julien d'Intres)	80
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	63
SAINT CLEMENT	73
SAINT JEAN ROURE	70
SAINT JULIEN BOUTIERES (St Julien d'Intres)	73
SAINT MARTIN DE VALAMAS	70
ALBON D'ARDECHE	73
ISSAMOULENC	73
SAINT PIERREVILLE	80
Moyenne territoire	85

L'établissement du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) sur les communes de Chanéac, Lachapelle sous Chanéac, Saint Martin de Valamas et Saint Clément est en cours de finalisation. Pour les années suivantes, les SDAEP de Saint Julien Boutières (St Julien d'Intres), d'Albon d'Ardèche et d'Issamoulenc seront réalisés.

3.4 <u>Le rendement du réseau de distribution (P104.3)</u>

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée.

Le rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100.

Avec le volume consommé autorisé = volume comptabilisé (VPo63+VP201) + volume consommateurs sans comptage (VP221) + volume de service du réseau (VP220).

Volume mis en distribution = volume produit + volume importé – volume exporté

Communes	Exercice	Volume eau potable consommé autorisé	Volume mis en distribution (VPo59)	Rendement du réseau de distribution (P104.3)
PAYS DU	2019	289 220	373 852	77,36
CHEYLARD	2018	295 244	371 183	79,54
DEVESSET	2019	31744	39 458	80,45
DEVESSET	2018	29 478	35 083	84,02
MARS	2019	14 810	19 287	79,84
IVIARS	2018	14 081	17 507	80,43
DOCHEDALILE	2019	12 701	17 520	73,15
ROCHEPAULE	2018	9 630	14 441	66,69
SAINT AGREVE	2019	99 697	126 869	81,71
SAINT AGREVE	2018	103 060	127 089	81,09
SAINT ANDRE	2019	9 619	13 227	72,73
EN VIVARAIS	2018	8 963	12 145	73,80
SAINT JEURE	2019	5 206	5 878	88,6
D'ANDAURE	2018	3 906	4 178	93,49
ADCENC	2019	23 757	26 333	90,2
ARCENS	2018	19 155	24 711	77,52
CHANEAC	2019	7 693	11 653	66,00
CHANEAC	2018	7 304	8 384	87,12

INTRES (St Julien	2019	3 987	5 651	51,60
d'Intres	2018	3 454	5 190	66,55
LACHAPELLE	2019	5 448	8 088	67,40
SOUS CHANEAC	2018	6 956	8 083	86,06
SAINT CLEMENT	2019	9 774	13 297	73,50
SAINT CLEWENT	2018	12 263	15 095	81,24
SAINT JEAN	2019	6 238	8 907	70,00
ROURE	2018	5 378	7 580	70,95
SAINT JULIEN	2019	7 277	9 280	78,40
BOUTIERES (St Julien d'Intres)	2018	7 408	9 295	79,70
SAINT MARTIN	2019	41 059	46 837	87,7
DE VALAMAS	2018	29 460	31 328	94,04
ALBON	2019	5 929	9 692	61,20
D'ARDECHE	2018	4 247	6 460	65,74
ICCANAOLII ENIC	2019	4 608	6 661	69,20
ISSAMOULENC	2018	3 943	5 400	73,02
SAINT	2019	24 985	37 087	67,4
PIERREVILLE	2018	25 552	45 328	56,37
TOTAL - MOYENNE	2019	603 752	779 577	74 %

¹ En l'absence de données sur les volumes non comptabilisés pour l'année 2019, il est important de noter que les « volumes eau potable consommés autorisés » correspondent uniquement aux volumes facturés aux usagers. Le rendement de réseau pourrait donc être plus élevé en prenant en compte les volumes consommés non comptabilisés et les volumes de service.

3.5 <u>L'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)</u>

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la quantité d'eau potable perdue par le système d'adduction d'eau potable par l'intermédiaire des fuites, défaillance de comptage...

L'indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / nombre de jours calculé sur l'année civile.

Avec le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service AEP sur le territoire Val'Eyrieux, exercice 2019, en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995 modifiés par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et 24 l'arrêté du 2 mai 2007.

Communes	Exercice	Volume eau potable mis en distribution	Volume eau potable consommé autorisé	Linéaire de réseau eau potable en km	Indice linéaire de pertes en réseau en m³/Km/jour (P106.3)
LE CHEYLARD	2019	373 852	289 220	214	1.08
	2018	371 183	295 244	213.9	-
DEVESSET	2019	39 458	31744	41.73	0.51
	2018	35 083	29 478	41.7	-
MARS	2019	19 287	14 810	28.13	0.44
	2018	17 5007	14 081	28.5	-
ROCHEPAULE	2019	17 520	12 701	18.302	0.72
	2018	14 441	9 630	16.298	-
SAINT AGREVE	2019	126 869	99 697	92.266	0.81
	2018	127 089	103 060	92	-
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	2019	13 227	9 619	26.563	0.37
	2018	12 145	8 963	26.565	-

Communes	Exercice	Volume eau potable mis en distribution	Volume eau potable consommé autorisé	Linéaire de réseau eau potable en km	Indice linéaire de pertes en réseau en m³/Km/jour (P106.3)
ARCENS	2019	26 333	23 757	9.08	0,78
	2018	24 711	19 155	9.08	1.68
CHANEAC	2019	11 853	7 693	9.3	1,17
	2018	8 384	7 304	17.6	0.17
INTRES	2019	5 651	3 987	9.6	0,47
	2018	5 190	3 454	9.6	o.68
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	2019	8 088	5 448	5.9	1.23
	2018	8 083	6 956	5.9	0.52

SAINT CLEMENT	2019	13 297	9 774	18.59	0.52
	2018	15 095	12 263	18.59	0.42
SAINT JEAN ROURE	2019	8 907	6 238	10.5	0,70
	2018	7 580	5 378	10.5	0.57
SAINT JULIEN BOUTIERES	2019	9 280	7 277	9.1	0.60
	2018	9 295	7 408	15.241	0.34
SAINT JEURE D'ANDAURE	2019	5 878	5 206	18.00	0.12
	2018	4 178	3 906	18	0.04
SAINT MARTIN DE VALAMAS	2019	46 837	41 059	33.8	0.47
	2018	31 328	29 460	33.8	0.15
ALBON D'ARDECHE	2019	9 692	5 929	9.86	1,05
	2018	6 460	4 247	9.8	0.62
ISSAMOULENC	2019	6 661	4 608	5.17	1,09
	2018	5 400	3 943	9.6	0.42
SAINT PIERREVILLE	2019	37 087	24 985	22.45	1,48
	2018	45 328	25 552	22.45	2.41

⁽¹⁾ Données estimées

4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés sur le budget eau ne font l'objet d'aucune contribution du budget général.

4.1 Les études et travaux réalisés en 2019

- Schémas directeurs sur les communes de Chanéac, Saint Clément, Lachapelle sous Chanéac, Saint Martin de Valamas
- Pose de compteurs sur plusieurs communes
- > Schémas directeurs sur les communes d'Albon d'Ardèche, St Julien Boutières et Issamoulenc
- Début des travaux de l'interconnexion AEP entre les communes de Saint Agrève, Intres et Saint Julien Boutières
- Procédures de mise en conformité de captages sur la Vallée de la Dorne : St Christol, Mariac, Accons, St Andéol de Fourchades, Dornas
- Procédure de mise en conformité du captage de la Gardouillère à St Barthélemy le Meil
- Fin des travaux de protection sur le captage de Tabuant à St Julien d'Intres
- Lancement des travaux de protection sur les captages de Praux, et Cevelas sur Issamoulenc
- Travaux de protection sur les captages d'Ubac et Rimande sur St Julien d'Intres
- Lancement des travaux de mise en conformité des captages de Puits de l'Eysse et de Gerland à Arcens, de Font Lachenal et de Marlhincet à Saint Martin de Valamas
- > Travaux de renouvellement conduite AEP quartier de la Gare au Cheylard
- Travaux de réhabilitation des réseaux sur la Traverse de St Agrève
- > Travaux de réhabilitation de réseaux sur la Traverse d'Arcens
- Lancement des études pour les travaux de réhabilitation du réservoir principal de St Pierreville
- > Travaux de branchement AEP Hameau de Feougoux à Lachapelle sous Chanéac
- > Travaux d'interconnexion sur le Hameau du Rivet à Accons

4.2 <u>La programmation sur 2020</u>

- Poursuite des procédures de mise en conformité de captages sur la Vallée de la Dorne : St Christol, Mariac, Accons, St Andéol de Fourchades, Dornas
- Fin des Schémas directeurs sur les communes de Chanéac, Saint Clément, Lachapelle sous Chanéac, Saint Martin de Valamas
- Poursuite des poses de compteurs sur diverses communes
- Poursuite des Schémas directeurs sur les communes d'Albon d'Ardèche, St Julien Boutières et Issamoulenc
- Réhabilitation du réservoir principal de Saint Pierreville
- Travaux de mise en conformité des captages de Puits de l'Eysse et de Gerland à Arcens, de Font Lachenal et de Marlhincet à Saint Martin de Valamas, de Rimande, Tabuant et l'Ubac à Saint Julien Boutières

- > Travaux d'interconnexion AEP entre les communes de Saint Agrève, Intres et Saint Julien Boutières
- Etude des travaux de mise en conformité des captages sur Albon, Devesset et St Clément
- Interconnexion de réseaux sur le Village de St Christol
- Travaux de réhabilitation de réseaux sur la traverse de St Martin de Valamas
- Travaux de renouvellement de conduite AEP sur la Commune de Belsentes
- Travaux de protection des captages de Le Fay (Albon), Sauvants (St Agrève), Vahylles (St Clément)
- Etudes pour les travaux de protection des captages de la Soubeyranne (Albon), Lanteyron (Arcens) et La Drechou (St Michel d'Aurance)
- Etude pour les travaux d'interconnexion AEP sur la Commune de Lachapelle sous Chanéac

4.3 L'état de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2019 est de 1 073 900,94 €.

L'annuité de dette réglée en 2019 s'est élevée à 166 380,00 €.

ÉDITION 2020

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau





LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

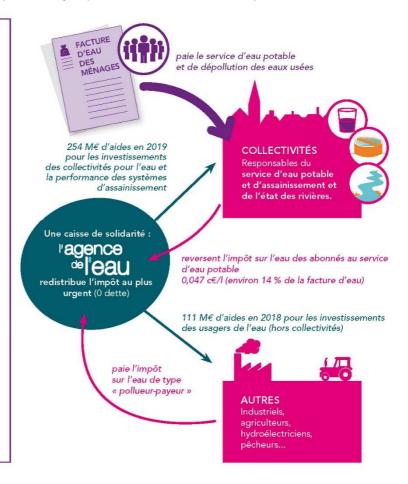
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,76 € TTC/m³ et de 4,10 € TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2018.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2019

49 % des aides attribuées en 2019 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (31.7 millions €)

263 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 32,3 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 737 000 habitants.

Pour dépolluer les eaux (82 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

31 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 44 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 29 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable et d'assainissement (40,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 27,8 M€ d'aides.

Pour réduire les pollutions toxiques (14,3 millions €)

12 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

4 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable

(5,8 millions € pour les captages prioritaires et 37 millions € pour l'agriculture)

11 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 400 et 700 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

37 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, études et animation).

Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité

(77 millions €)

96 km de rivières restaurées et 88 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus patural.

728 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2019 », l'agence a accompagné 37 projets pour un montant de 3,4 M€ d'aides.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé 3 opérations de réduction des pressions dues aux mouillages sur les herbiers.

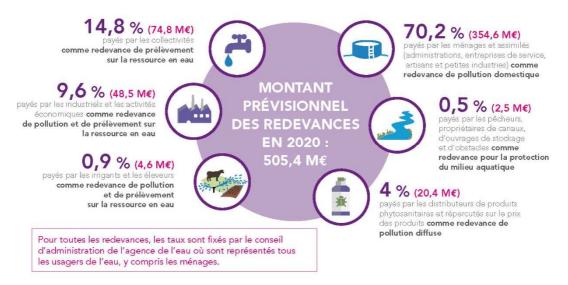
Pour la solidarité internationale (5,7 millions €)

78 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de partager les compétences des services publics de l'eau et de l'assainissement avec 26 pays en développement.

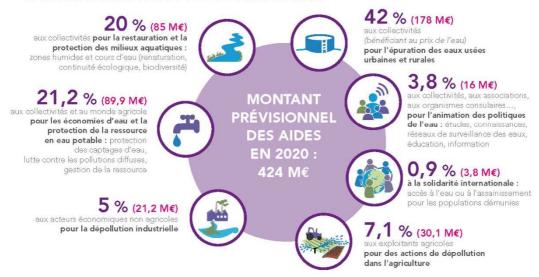
L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2020

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- La différence entre le montant des redevances et celui des aides correspond majoritairement au financement de l'office français de la biodiversité (OFB) ainsi qu'au fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau.

Découvrez le 11° programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr



Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,9 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3000 km de cours d'eau
- > 1000 km de oôtes





AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE 2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07 Tél.: 047271 2600

www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

